



Lille, le 27 avril 2016

Monsieur le Président,

Nous participons aujourd'hui à la CAPL N°2 qui doit examiner la liste d'aptitude (LA) pour l'accès à la catégorie B dans la DI de Lille.

L'UNSA Douanes revendique la linéarité de carrière, aussi bien dans la catégorie que dans le déroulé de carrière en elle-même, et sans obstacle de quelque nature que ce soit. Nous sommes donc favorables à ce mode de promotion, expressément prévu par les dispositions statutaires.

Pour nous, les avancements au choix permettent d'accorder une promotion à d'excellents agents qui ont développé le cursus de leur carrière sans pouvoir passer des concours et qui arrivent au terme de leur catégorie sans aucun autre espoir d'évolution.

L'UNSA Douanes va encore plus loin puisqu'elle revendique une promotion automatique au grade ou au corps supérieur pour tout agent partant en retraite et comptant au moins 25 ans de services publics.

Aussi, nous dénonçons la baisse constante des taux de promotion que nous impose Bercy depuis plusieurs années. En 2017, les grilles statutaires des trois catégories auront été revues et modifiées dans le cadre du PPCR avec des bouleversements conséquents pour la grille des agents de catégorie C. Nous attendons alors que notre revendication de promotion automatique à la catégorie supérieure soit mise en œuvre.

Mais, pour revenir à notre sujet du jour, être favorable à un principe de promotion ne signifie pas cautionner toutes ses méthodes. Nous nous attachons à des critères objectifs que sont l'ancienneté dans la catégorie, les conséquences éventuelles de la bonification et la qualité professionnelle des agents.

Ainsi, nous veillerons dans chaque CAP à ce que des candidats volontaires, remplissant les critères statutaires, ne soient pas écartés à tort ou que d'autres ne bénéficient pas de privilèges indécents.

Les représentants UNSA Douanes, élus en CAPL à la DI de Lille